

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 89

présenté par
M. Ciotti, rapporteur
au nom de la commission des lois
saisie pour avis

ARTICLE 14

À la fin de l'alinéa 9 de cet article, substituer à la référence :

« L. 227-29 »,

la référence :

« L. 227-9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur de référence.